Conseils – Mode d'emploi des conseils de classe et cycle, SANS ou AVEC Internet

AVANT le conseil

SANS Internet

15 jours avant la date prévu du conseil

- Faire le nombre de photocopies souhaitées du formulaire pré-conseil.
- Remettre les formulaires au professeur principal ou à l'institutrice qui se chargera de les faire parvenir aux parents.
- Demander à ce que l'information soit notée dans le Vade-mecum ou le cahier de liaison.
- **Dans un délai d'une semaine**, le professeur ou l'institutrice remet les formulaires dans la boîte aux lettres A.P.E.L.- L'ensemble des formulaires vous sera remis en main propre ou par l'intermédiaire de votre enfant sous plis fermé.
- Faire la synthèse des avis.
- Si question délicate, contacter le président de l'Apel.

AVEC Internet

15 jours avant la date prévu du conseil

- Télécharger le nombre de formulaires pré-conseils souhaités via le site de l'A.P.E.L. **http://www.apelsevigne.fr**
- Remettre les formulaires au professeur principal ou à l'institutrice qui se chargera de les faire parvenir aux parents.
- Demander à ce que l'information soit notée dans le Vade-mecum ou le cahier de liaison.
- **Dans un délai d'une semaine**, le professeur ou l'institutrice remet les formulaires dans la boîte aux lettres A.P.E.L. - L'ensemble des formulaires vous sera remis en main propre ou par l'intermédiaire de votre enfant sous plis fermé.
- Faire la synthèse des avis.
- Si question délicate, contacter le président de l'Apel.

PENDANT le conseil

SANS Internet

Pour la rédaction du compte-rendu

- Utiliser la trame du compte-rendu (Conseil de classe ou cycle) donnée lors de la réunion de rentrée.
- Vous disposez de 48 h. pour rédiger le compte-rendu.
- Possibilité de rédaction en recto-verso.

AVEC Internet

Pour la rédaction du compte-rendu

- La trame du compte-rendu (Conseil de classe ou cycle) est à télécharger sur le site. **http://www.apelsevigne.fr**
- Vous disposez de 48 h. pour rédiger le compte-rendu.
- Possibilité de rédaction en recto-verso.

Conseils – Mode d'emploi des conseils de classe et cycle, SANS ou AVEC Internet

APRES le conseil	
SANS Internet	**AVEC Internet**
▪ Déposer le compte-rendu dans la boîte aux lettres A.P.E.L. La secrétaire se charge de le transmettre au Président de l'A.P.E.L.. ▪ L'accord pour la publication du compte-rendu vous est donné verbalement sous 24h. ▪ Si une modification devait intervenir vous seriez immédiatement prévenus. ▪ Après accord définitif les photocopies du compte-rendu sont réalisées par la secrétaire de direction. ▪ Envoi du compte-rendu avec les bulletins trimestriels pour le collège et le lycée. ▪ Compte-rendu déposé dans le cahier de liaison pour maternelle et primaire	▪ Envoyer par mail le compte-rendu au président de l'A.P.E.L. - Monsieur Puel lpuel@apelsevigne.fr ▪ L'accord pour la publication du compte-rendu vous est donné par mail sous 24h. ▪ Si une modification devait intervenir vous seriez immédiatement prévenus. ▪ Après accord définitif les photocopies du compte-rendu sont réalisées par la secrétaire de direction. ▪ Envoi du compte-rendu avec les bulletins trimestriels pour le collège et le lycée. ▪ Compte-rendu déposé dans le cahier de liaison pour maternelle et primaire